

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain



PRIX DE L'ABONNEMENT (<i>payable d'avance</i>)	
Pour la Colonie.	
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00	
Union Postale	
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00	

J.-B. GIRARDIN
Directeur-Gérant
Rue du Barachois

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes.....	3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus.....	0 fr. 40

A M^e POMPÉI

A deux reprises différentes, j'ai été cette semaine l'objet de boutades de mauvaise humeur de la part de M^e Pompéi, qui s'est oublié jusqu'à m'injurier, jusqu'à me menacer de voies de fait, en termes peu galants, quoi que adressés à une femme.

En sa qualité d'avocat, je dis que ce n'est pas bien d'abuser de son intimité avec Dame la Loi pour la violer sans vergogne : cela lui est moins permis qu'à qui que ce soit de chercher à intimider les gens par quelques petites vindications, sans avoir égard qu'en ma qualité aussi d'imprimeur j'ai plus de caractère que l'on ne pense.

C'est déjà de trop de s'attribuer le privilège de vilipender, au sanctuaire même de la justice, la partie adverse quand on ne peut arriver à la raser proprement.

Avant d'être au « Réveil », j'ai été le directeur-gérant du journal « l'Égalité » et comme tel j'ai été honoré d'être le collaborateur d'avocats, de magistrats et de fonctionnaires, qui m'ont toujours su gré du service que je leur rendais de prendre la responsabilité d'articles qu'ils ne pouvaient signer.

Au lieu d'en rougir, je m'honore de ma profession de typographe, parce qu'elle me permet de contribuer par mes faibles moyens à la vulgarisation et à la propagation des idées et des conquêtes de l'intelligence, et que le premier j'en savoure les délices en attendant qu'elles sapent et qu'elles déracinent les abus d'où qu'ils viennent.

Voilà le quatrième journal que des avocats, vos confrères de corporation, fondent à Saint-Pierre, pourquoi m'attribuer le mal que la liberté de la parole a fait naître chez nous la liberté de la plume : nous sommes presque confrères, ne vous en déplaise, vous a poils d'hermine, moi à plumes d'oeie, à s'y méprendre, par sa blancheur on pourrait prendre votre poil pour mon plus fin duvet.

Le journal est mon gagne pain, comme c'est le vôtre de plaider ; ne me le reprochez donc pas plus que je

ne vous le reproche : l'un et l'autre nous avons des devoirs similaires à remplir comme des secrets professionnels à garder.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. GIRARDIN.

Promesses Electorales

Ce titre peut paraître banal, et hors de saison mais en réalité il est tout d'actualité pour faire suite aux deux articles que vient de publier le « Réveil » au sujet de deux questions importantes, au cours desquelles on a vu sombrer l'indépendance de plusieurs des membres du Conseil Municipal.

Ges deux affaires sont : L'affaire Baileine et l'affaire Eglise.

Dans la première, nous avons été non pas étonné car rien ne nous étonne plus — mais écouré, c'est le vrai mot, de voir M. Norgeot se faire à son tour le promoteur d'une proposition qu'il avait condamnée dans le public.

A la suite du vote de la Chambre de Commerce, M. Norgeot félicitait un de ses amis, en faisant partie, de s'être prononcé pour l'ajournement. S'il avait eu l'honneur, disait-il, d'être de la Chambre de Commerce, il en aurait fait autant pour sauvegarder les droits de chacun.

Comment concilier cette manière de voir avec l'attitude que vient de prendre M. Norgeot en se faisant le promoteur d'une proposition qu'il sait condamnée par le Conseil d'Administration.

Non seulement c'est grotesque de se caricaturer ainsi du jour au lendemain, mais il est bon de prendre acte que M. Norgeot a pris soin, pour rendre plus ridicule son zèle, de déclarer qu'il était absolument incompté dans cette question, au point de ne pouvoir faire partie d'une commission d'étude.

Peut-on se déconsidérer à ce point de faire une telle déclaration et de se mettre quand même en avant pour faire réformer une décision du Conseil d'administration ? Cela ne peut s'expliquer qu'à la condition d'admettre que l'on

a obéi à un mot d'ordre et qu'il y a des gens qui n'ont honte de rien, M. Norgeot est de ce nombre.

Il a eu beau éléver le premier magistrat municipal sur un piedestal, on sait dans quel estime il le tient et comment il le traite habituellement.

Ce sont là des revirements dont le public n'est pas dupe et qu'il ne peut expliquer autrement que par l'acceptation d'un mot d'ordre donné par la partie intéressée.

Quand on est conseiller municipal, et que l'on se respecte tant soit peu, on ne peut s'avilir au point de n'être plus qu'une machine que l'on fait mouvoir tantôt dans un sens, tantôt dans un autre suivant des promesses plus ou moins licites.

On ne peut et on ne doit pas être au Conseil Municipal pour faire ses petites affaires et celles de ses amis au détriment de l'intérêt général.

Au sujet du procès de l'entrepreneur de la réparation de l'Eglise, le même M. Norgeot a eu une attitude aussi louche qui a choqué certains de ses principaux électeurs : tout d'abord, il a accepté d'être l'expert de la Fabrique. Comme tel il a assisté à une séance, puis, voyant que sa mission prenait une vilaine tournure, son espèce de conscience lui a fait entrevoir qu'il allait commettre un déni de justice que sa corporation pourrait bien lui reprocher.

Malgré ce remords qui l'a fait se démettre, il a été un des quatre conseillers municipaux qui ont été d'avis d'approuver le procès le plus scandaleux que l'on puisse faire.

Et c'est M.^e Norgeot, un vieil entrepreneur, qui va aller ratifier cette chose inouïe de voir un architecte improvisé, majorer bêtement et malhonnêtement les travaux à faire de 25.000 francs pour ruiner un pauvre diable d'ouvrier. Ce n'était pas assez qu'il ait servi d'amorce par une fausse soumission qui ne devait pas être acceptée !

Est-ce là la réalisation des promesses que M. Norgeot faisait à ses électeurs ? Si au Conseil municipal il ne doit plus y avoir qu'une seule manière de voir et de faire, il est inutile d'aller nommer dix-neuf conseillers, il n'y a qu'à abdiquer

en faveur d'une seule tête à la condition qu'elle assume toutes les responsabilités et qu'elle n'ait pas recours à des hommes de paille.

C'est en effet bien inutile à des braves gens de se compromettre ainsi inconsciemment pour devenir le ridicule de leurs concitoyens et même de leurs amis.

CHRONIQUE

La semaine qui vient de s'écouler a été fertile en incidents, accidents, marches, démarches et contre marches et même retraites qui sont d'ailleurs relatés dans ce numéro aussi est-il inutile d'y revenir ici.

Nous pouvons donc ainsi prétendre, quoiqu'on disent nos adversaires, que nous ne sommes pas au bout de notre rouleau.

Eh oui! parceque la semaine dernière nous avons publié deux articles sur la baleine (est-ce que ces articles seraient des gêneurs), nos adversaires clamant à tous les échos que nous n'avons plus rien à dire, que nous di... vaguons! pardon, Messieurs les baleinards halte-là! critiquez nos dires c'est votre droit, prouvez que nous avons tort, mais pas de gros mots, pas de grossieretés! Nous accomplissons consciencieusement notre tâche, nous racontons les faits tels qu'ils sont, nous suivons l'actualité, nous étudions la vie politique et économique de notre colonie, nous critiquons les actes critiquables, nous signalons les abus, nous éclairons les électeurs, nous n'oubliions pas les côtés comiques des questions et quelquefois, souvent même, nous faisons rire Voilà ce que nous faisons, voilà quel a été notre programme dès le début, voilà quelle est notre règle invariable de conduite. Que nos adversaires le sachent bien, notre encravat n'est pas vide, ni notre plume usée, nous avons encore nombre de questions épineuses à traiter et nos collaborateurs plus nombreux que jamais sont animés de bonnes intentions.

Notre journal né viable, a vécu, grandi, prospéré et chaque semaine nous constatons une augmentation de tirage. Succès oblige, dit-on, nous saurons nous montrer reconnaissants de la faveur que le public nous accorde.

Dès aujourd'hui annonçons une bonne nouvelle à nos lecteurs. Un de nos collaborateurs prépare pour le «Réveil» une série de portraits instantanés à la plume qui certes ne manquera pas d'intéresser tous nos lecteurs. Il ne s'agit rien moins que de nos *Ediles Municipaux*, qui tour à tour, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, passeront devant l'objectif du terrible *Kodak*.

Nous remercions dès aujourd'hui les conseillers qui ont bien voulu poser devant notre ami, quant à ceux qui se sont soustraits ou qui n'ont pas été convoqués (oubli volontaire ou involontaire) nous les croquerons quand même.

ayant eu l'occasion de les prendre malgré eux et à leur insu au moyen d'instruments aussi indiscrets que perfectionnés (et dire que l'on parle de faillite de la science!) Ceux-là même seront peut-être plus ressemblants, car il serait mal de ne pas retoucher les portraits posés, mais les instantanés, nous les livrerons tels que l'objectif les aura pris!

mer, c'est que le lendemain à ~~par Propriété~~ heure, M. Jullien ne faisait pas partie de l'excursion extra muros: seules les dames de la Héronnière étaient ~~évitent~~ d'y prendre part.

Malgré toute la discréption du médecin traitant, on nous assure que les consusions ont été assez fortes pour nécessiter quinze jours de repos et de bonne nourriture afin de se retaper de cette chute en chœur.

Nous ne sommes pas étonné qu'il en soit ainsi : M. Jullien a appris à ses dépens les lois de la pesanteur des corps tombant dans le vide; ce qu'il devrait le plus regretter, en dehors de son agilité d'autrefois, ce doit être d'avoir été interrompu si brusquement dans sa tirade à effet sensationnel sur les attractions d'un site enchanteur, allant jusqu'à ravir l'équilibre de la stabilité gubernatoriale.

Premier Débarquement

Tout St-Pierre sait que les relations les plus cordiales existent entre M. le gouverneur Jullien et M. Louis Légasse,

Ceux qui pouvaient encore en douter, n'auraient eu qu'à passer cette semaine place du Gouvernement, et là ils auraient vu l'attelage de M. Légasse stationner au bas de l'hôtel gouvernemental.

Avec un peu de patience d'attente, ils l'auraient vu accompagner Mr et Mme Jullien et les faire prendre place dans le traineau de gala attelé d'un pur sang noir, aux allures un peu lourdes.

Si ces mêmes curieux avaient pu se transporter jusque chez la Péruquière, ils auraient été témoins d'un tableau nature que les artistes du Rink auraient eu plaisir à reproduire avec toute la malice que comportait la situation pittoresque de chacun.

Ce qu'ils n'auraient pu reproduire, c'est le peu de cérémonial et de galanterie de la descente un peu précipitée de traineau; mais en revanche, comme perspective: un grand lac glacé parsemé de quelques îlots tout blancs, à droite au fond adossée à la colline de Savoyard une villa à l'œil narquois, sur le bord du lac la cabane de la fée que le Seigneur Jullien venait consulter; au premier plan à une descente un peu roide un traineau qui verse sans grâce tout son contenu de personnages: d'abord une dame grisonnante assez forte, puis un gros monsieur interloqué dans sa péroration sur les charmes d'une promenade en traineau, enfin l'automédon lui-même, confus de sa maladresse, qui s'enfonce de relever ses hôtés, de s'informer des suites de cette chute heureuse ou malencontreuse.

Pour une chute, c'est une chute! Est-ce là le débarquement que Gambetta avait promis ou prédit par la table tournante quand elle avait scandé son perisage: il se - ra - dé - bar - qué? . . .

Dans tous le cas, étant données les circonstances comiques dans lesquelles cet accident s'est produit, c'est un mauvais présage, d'autant plus néfaste qu'au même moment dans la nuée, s'élevait au dessus du lac un de ces beaux corbeaux de Langlade, tirant sa volée à gauche du côté de la pointe du Diamant: signe de malheur, disait Mme Guyomard.

La chronique locale ne dit pas si M. Jullien s'est encore enfoncé deux ou trois côtes; tout ce que l'on peut affir-

SIMPLE HISTOIRE

Certaines intellectuelles (oh! combien, celles-là) ont trouvé à l'adresse de notre journal des épithètes que, par galanterie pour le beau sexe, nous ne voulons pas leur retourner.

Nous leur opposerons seulement quelques remarques. Le « Réveil Si-Pierrais » n'a jamais prétendu faire de la littérature de haute école, si je puis m'exprimer ainsi; loin de là.

Son but, il est nettement tracé dans son premier numéro et sa direction ne changera pas de vote

Cependant nous nous permettons de dire à ces juges que s'il est des estomacs auxquels il faut une nourriture légère, il en est de même des esprits. Les idées du « Réveil » quoique simples et à la portée de tout le monde, sont encore trop fortes pour certains cerveaux auxquels est seulement accessible la compréhension de Peau d'âne, ou autres romans d'ânes, à la lecture desquels elles doivent se pâmer . . . avec un petit frisson . . . ma chère!

Et puis, mesdames, un simple conseil. Ravaudez les bas de vos maris, surveillez votre pot-au-feu, c'est la seule occupation . . . intellectuelle dont vous soyez capables et ce vous profitera plus que de juger des choses qui sont au dessus de votre intellect actif.

Qui bene sapit, sapiat.

DUBOURG.

FÉLICITATION AU CAPITAINE

et à l'Équipage du Pro Patria

(Traduction Morning Chronicle)

Les passagers du steamer Pro Patria qui a failli couler pendant la traversée de St-Pierre à notre port ont signé l'adresse suivante au capitaine Lafourcade.

Bord, le 12 Février 1904,

Nous soussignés passagers à bord du



Propriété
Publique

S. Pro Patria» ayant laissé St-Pierre le 10 courant à 3 heures de l'après-midi, à destination de Louisbourg C. B. et Halifax. N. S. déclarons que, le lendemain matin vers neuf heures, étant à environ 40 milles du cap Gabarus C. B. Le capitaine Lafourcade nous avertit *que nous étions en danger par suite d'une avarie à la coque, que le steamer s'emplissait d'eau et s'inclinait sur tribord, que nous n'avions plus qu'une plaque de tôle au-dessus de l'eau.* Le capitaine ordonne alors de tenir prêtes à mettre à la mer les embarcations. Lorsque nous vimes la situation perilleuse dans laquelle nous nous trouvions, nous demandâmes au capitaine de nous permettre d'embarquer dans les canots, ce qu'il fit aussitôt ordonnant en même temps d'embarquer les bagages. Il prit ses cartes, ses instruments, et quelques objets indispensables, fit embarquer les sacs de correspondance puis après avoir indiqué à ses officiers la position, il quitta lui-même le bord et nous nous écartâmes du steamer à quelque distance dans la crainte d'une explosion,

Pendant tout le temps le capitaine veillait le steamer pour voir s'il avait eu raison de le quitter? Après deux heures d'attente le capitaine et le 1^{er} mécanicien M. Lepage, remontèrent à bord pour se rendre compte des progrès du sinistre? ils constatèrent que l'eau augmentait toujours puis quittèrent de nouveau le bord.

Nous restâmes une heure encore aux alentours du vapeur, mais, voyant la situation perilleuse dans laquelle nous nous trouvions seuls au milieu des glaces, en pleine mer, à une telle distance de la terre que nous n'avions qu'une seule perspective, la mort, le capitaine, le chef mécanicien et le second rentrèrent à bord et donnant l'exemple d'un courage au-dessus de tout éloge, aidés par le deuxième mécanicien et plusieurs hommes de l'équipage, ils descendirent dans les cales sans égard au danger qu'ils couraient. Encouragés par le capitaine et par M. Lepage, ils travaillèrent dans l'eau pour découvrir la cause de l'accident? Malgré un travail très perilleux, ils réussirent à ouvrir une porte d'un des water ballast, ce qui permit à l'eau de s'y précipiter et on put alors actionner les pompes. C'est à ce moment que nous vimes le steamer se redresser un peu c) qui permit d'ouvrir les autres water ballast et de tenir les pompes franches.

Le capitaine nous ordonna alors de remonter à bord — il y avait cinq heures que nous étions dans les embarcations.

Nous ne saurions trop louer le capitaine Lafourcade du courage dont il a fait preuve et M. Lepage de son dévouement ainsi que les hommes qui les ont aidés dans cette circonstance. Nous leur témoignons toute notre gratitude car nous leur devons la vie.

Signé : Ed. BIDEL, L. LEFÈVRE, etc.

BAL A MIQUELON

Monsieur le curé Oyhénart n'aime pas les bals, c'est son droit d'avoir des préférences, elles sont même marquées et de la bonne marque: au lapin

A l'occasion d'une pauvre soirée dansante, il a foudroyé ses paroissiens et ses païroissiens surtout de toute son éloquence.

Non content de cette exploit d'indignation sacrée, il est allé chez un Poirier quel conque lui exposer toutes les malédictions qu'il encourrait en prêtant sa maison pour un divertissement aussi scandaleux, que les Pères de l'Eglise ont toujours voué aux flammes éternelles.

Insensibles à ses exhortations, les jeunes gens ont poliment éconduit le brave curé sans l'inviter, et le bal a eu lieu avec tout l'entrain désirable, comme il convient dans une petite localité où, tous cousins et cousines c'est une distraction de famille, la seule que l'on puisse se passer pour charmer les longues soirées d'hiver.

Où est le mal? Le saint roi David dansait bien en chemise écourtée devant l'arche sainte pour être plus agile et pour témoigner de son allégresse par des bonds plus « fu-ribards »

ET D'UN

A la lecture d'un article du « Réveil » où M. Certonciny s'était trouvé offensé, il envoia le dimanche midi demander au gérant du journal le nom de l'auteur de l'article « Molland II »

Le brave Girardin répondit qu'il l'ignorait et les témoins de M. Certonciny, MM. Pompéï et Touze dirent qu'ils reviendraient.

Ces Messieurs vinrent en effet à nouveau le lendemain vers midi et firent la même demande en l'absence de M. Girardin, promettant d'en revenir l'après midi.

Vers 3 heures et demie j'appris leur démarche et comptant sur leur retour au bureau du « Réveil », je les attendis.

Ne voyant le soir, rien de nouveau, je priai deux amis de me servir de témoins; ignorant absolument où en voulait venir M. Certonciny.

La matinée se passa sans nouvelle visite de ses témoins. Ce que voyant, à midi, je lui envoyai la lettre suivante:

Saint-Pierre le 1^{er} mars 1904

Monsieur

J'apprends à l'instant que vous avez fait demander au « Réveil Saint-Pierrais » le nom de l'auteur de l'article intitulé « Molland II » et que vous avez exprimé l'intention de demander à cet auteur réparation par les armes.

En regrettant de n'avoir pas été informé plus tôt de votre démarche, je vous fais savoir que je suis l'auteur de cet article et que je me mets à votre entière disposition.

Veuillez agréer M

J. Sévalle

Vers 4 heures je reçus de MM. Pompéï et Touze, en réponse à ma lettre, celle qui suit:

Saint-Pierre le 1^{er} Mars 1904 (4 heures du soir)

Monsieur

Monsieur Certonciny nous a prié à la suite de la lettre que vous lui avez adressée ce jour de vous demander de vouloir bien

nous mettre en relation avec vos témoins.

Nous nous tiendrons à leur disposition ce soir de 8 à 10 heures au rendez-vous qu'il leur plaira de nous fixer.

Recevez, Monsieur nos civilités

J. F. Pompéï E Touze

A 6 heures et demie MM. Lagrosillière et Filippi priaient les témoins de M. Certonciny de se réunir au Cercle St. Pierrais vers 8 heures et leur entrevue se termina ainsi:

Saint-Pierre le 1^{er} Mars 1904

Cher ami

Nous nous sommes mis immédiatement en relation avec les témoins de M. Certonciny, comme vous nous l'avez demandé.

Après un échange d'observations de part et d'autre, il fut reconnu que l'article « Molland II », injurieux pour M. Certonciny, nécessitait une rencontre.

MM. Pompéï et Touze ont revendiqué pour leur client la qualité d'offensé et le choix des armes, ce qui leur a été accordé sans discussion. Ils ont proposé un duel au pistolet, à vingt cinq pas, avec échange de deux balles au commandement. Nous avons souscrit à ces conditions.

Mais, vous nous avez donné un mandat nettement défini: vous exigez un duel avec résultat; puisque M. Certonciny demandait une réparation, vous vouliez la lui donner et des plus complètes. Nous avons alors proposé à MM. Pompéï et Touze de faire continuer le combat à l'épée dans le cas où les balles n'auraient touché aucun des adversaires.

MM. Pompéï et Touze, au nom de leur client, ont refusé cette aggravation des conditions qu'ils avaient posées.

Nous leur avons demandé s'ils consentaient à un duel au pistolet, mais au visé. Ils ont encore refusé et rompu les pourparlers.

Notre mission se trouve dès lors terminée.

Bien à vous

J. Lagrosillière, Filippi

Concluons en peu de mots. M. Certonciny a l'épiderme sensible, oh! très sensible quand il croit voir devant lui des dos qui disparaissent et des jambes agiles. Depuis que le « Réveil » paraît, les attaques, les brocards de toutes sortes ont plu sur sa tête et il a tout reçu avec la sérénité d'un dieu en pierre. Aujourd'hui, il s'émeut, met flambeau au vent, et parle de ne faire qu'une bouchée de l'auteur de « Molland II ». Si j'en crois certaines personnes bien informées, M. Certonciny m'aurait reconnu à travers les flèches que je lui ai décochées. Je suis de mon naturel très paisible, je n'ai jamais joué au bravache, je n'ai jamais essayé de faire peur à personne. M. Certonciny s'est dit: « je paraîtrai et il fuira » Qu'il se détrompe! Ses grands airs à la d'Artagnan ne m'ont pas effrayé et je regrette seulement de n'avoir pu me montrer plus tôt: mais j'ignorais les démarches faites et leur but.

Je sais qu'offenser les gens est très grave et il paraît que je l'ai offensé: je n'ai jamais entendu me dérober aux responsabilités encourues et je n'ai pas besoin d'être traité de lâche en public pour consentir à m'aligner.

Je n'aime pas non plus aller sur le terrain pour tirer des étourneaux, je voulais dire les casquettes comme au pays de Tartarin: j'ai toujours cru et je crois encore que l'offensé qui a son honneur à venger

n'a qu'un but: demander les réparations les plus complètes: Marius est très modeste.

Il me reste le regret de n'avoir pu me rencontrer avec notre digne préfet. Il est vrai qu'à cette heure, je serais peut-être mort de la main de cet homme terrible.

Et pour terminer un simple mot, sujet de méditation: Un philosophe grec dont le nom signifie, si je me rappelle, anti-frousse,

Antisthène disait que: *c'est métier de roi d'ouïr, faisant le bien, dire du mal de soi.*

Médita, et esto vir!

D'ESTOC

SERVICE POSTAL

On est sans nouvelles de l'arrivée du «Pro Patria» à Halifax, c'est à se demander quand il en partira?

Au dernier courrier, il y avait déjà un retard de huit jours et l'on dit que nous sommes exposés à en avoir un nouveau cette fois-ci.

Tout cela constitue le désarroi de notre service postal, conséquence des complaisances de plus en plus accentuées de M. le Gouverneur Jullien pour son ami M. Louis Légasse.

Mâlgré toutes ces irrégularités dans le service, l'Administration paie quand même la subvention sans retenue.

N'est-ce pas à ses risques et périls que M. Légasse envoie le Pro-Patria à Louisbourg et par spéculation, parce qu'il lui fallait absolument du charbon pour l'usine de la lumière électrique qui en remplace complètement.

Un fois de plus, on peut dire qu'on a plus de service postal, mais une simple entreprise de navigation à vapeur pour le plus grand profit de la maison Légasse neveu et C^{ie}.

M. Jullien avouera-t-il enfin qu'il a été roulé quoique le véhicule dans lequel on le promène pour son malheur s'appelle un traineau et que l'on devrait dire trafé: simple jeu de mots; c'est le résultat de l'action qui nous préoccupe le plus.

DE MAL EN PIS

Mercredi, M. le Gouverneur Jullien recevait un de ses chefs de service pour une réclamation d'ordre administratif.

Il paraît que cette réclamation n'était pas du goût de l'Autorité Suprême! Toujours est-il qu'au lieu de la prendre en considération, Sa Majesté s'est avisée de la jeter au panier en présence de son auteur. A dire vrai, quoique nous ne soyons pas chargé de prendre fait et cause pour qui que ce soit, on ne peut pas s'empêcher de reconnaître que ce ne sont pas là des procédés administratifs, tels que

le prescrit l'art. 38 de l'ordonnance de 1844.

Si jusqu'ici, on est d'accord pour soutenir que c'est les fonds qui manquent le plus chez notre gouverneur, on pourrait dire également que la forme laisse autant à désirer. Quelle drôle de manière en effet de reconnaître la collaboration de ses fonctionnaires, n'est-ce pas vouloir les râver au rôle de domestiques et de valets. Ah! quel socio! Ah! quel aristo!

Pour pallier tous ces écarts, on prétend dans son entourage que depuis ses chutes successives, M. Jullien serait sous le coup d'un ébranlement cérébral. Le cas serait nouveau, mais il n'en nécessiterait pas moins de le faire examiner par le conseil de santé qui statuerait.

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

En Police Correctionnelle

Hier vendredi, au tribunal une foule avide de curiosité pour assister à notre premier procès de presse.

On y a fort goûté une plaidoirie assainie de gauleiserie de bon aloi, qui a fait rire la salle entière à propos du péché de gourmandise de la triple insertion et d'un certain lapin laqué qui fut religieusement dégusté quoique cela.

Un réquisitoire plein d'esprit et donnant la leçon à tous d'une manière impartiale, mais d'une façon si élégante et si classique que l'on se demande comment on peut avoir l'habileté de dire des choses quelquefois si dures dans un langage aussi courtois. La métaphore de la vipère rampante est venue faire le pendant de l'histoïre du lapin, au point de se demander lequel serait le plus venimeux du reptile qui se cache sous les fleurs ou de Jeannot lapin mis à la casserole de conciliation religieuse.

M. l'abbé Oyhénart, qui a digéré l'un assez facilement et qui nous destinait l'autre, nous donnera son opinion sous peu sur ce bouquet de senteur en lisant appel à ses souvenirs d'helléniste:

Aroma, parfum, douce odeur!
Qu'en dit on, cher ami de cœur?

Etude de M^e Louis Guillaume
avocat agréé rue Boursaint

A VENDRE

Après surenchère sur aliénation volontaire sur la poursuite du sieur Alexandre Beauvois fils, menuisier, demeurant à Saint-Pierre, surenchérisseur, ayant M^e Louis Guillaume, pour avocat agréé contre le sieur Edouard Erausquin, entrepreneur de maçonnerie, pris en sa qualité de tuteur *ad hoc* des mineurs de feu Edouard Irazoquy, demeurant à St Pierre, vendeur, et contre le sieur Saint-Martin Légasse neveu et C^{ie} négociants armateurs, demeurant à St

Pierre, acquéreurs, ayant M^e Pontet pour avocat agréé.

Une maison terrain et dépendances située à St-Pierre, rue des Bains.

Cet immeuble a été adjugé, suivant acte de M. Salomon notaire à St-Pierre, le 2 Février 1904 sur la poursuite du sieur Erausquin ès qualités au sieur Saint-Martin Légasse neveu et C^{ie} moyennant la somme de 1900 fr. Le sieur Alexandre Beauvois fils, a formé une surenchère dont il a porté le prix du dit immeuble à la somme de 2916 fr. 70 centimes et par jugement du 24 Février 1904, le tribunal de 1^{re} Instance de St-Pierre, a validé la dite surenchère et ordonné que la revente du dit immeuble aurait lieu à l'audience des criées du tribunal sur la mise à prix de 2916 fr. 70 centimes.

En conséquence, il sera procédé le mercredi 23 mars prochain à deux heures du soir, à l'audience des criées du tribunal de première Instance au Palais de justice à Saint-Pierre, à l'adjudication de l'immeuble ci dessus désigné sur la mise à prix de 2916 francs 70 centimes en sus des frais de la surenchère.

S'adresser pour renseignements au dit M^e Guillaume, rue Boursaint.

Fait et dressé à Saint-Pierre, le 1^{er} Mars par moi agréé poursuivant,
LOUIS GUILLAUME.

Etude de M^e J. Lagrosillière, avocat-agréé

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par Expropriation Suvie de Faillite.

A la requête de M. Joseph Detcheverry, marin-pêcheur, prie en sa qualité de créancier privilégié sur la goélette Adèle et Rose, demeurant à Saint-Pierre, ayant M^e J. Lagrosillière pour avocat agréé.

En vertu d'un jugement du tribunal de première instance de Saint-Pierre, en date du 23 janvier 1904, validant la saisie et ordonnant la vente de la dite goélette, le dit jugement rendu entre le requérant et M. Ange Poirier, armateur et propriétaire de la dite goélette, défenseur, défaillant qui y a acquisée par la suite.

Il sera procédé à l'audience du mercredi 23 Mars 1904, au Palais de Justice, à Saint-Pierre, par devant le tribunal de première instance, à la vente de la Goëlette Adèle et Rose, du port de St Pierre jaugeant officiellement onze tonneaux quatre vingt trois centimètres avec ses agrès, voiles, apparaux, appartenances et dépendances, sur la mise à prix de deux cents francs c... 200fr.00, et aux clauses et conditions du cahier des charges, qui est déposé au greffe du tribunal.

La dite vente aura lieu en présence de M. J-B Goutière, pris en sa qualité de syndic de la faillite du dit M. Ange Poirier, prononcée par jugement du Tribunal de Commerce de la colonie en date du vingt-sept janvier 1904.

S'adresser pour tous renseignements à M. J-B Goutière et à M^e Lagrosillière.

Saint-Pierre, le 5 Mars 1904
J. LAGROSILLIÈRE

Le Directeur Gérant, J. B. Girardin
St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative